

GRATUITHÈQUE

- ★ Utiliser et détenir provisoirement des biens matériels (emprunter) = gratuit (2 mois maximum)
- ★ Au delà, détenir (location) et acquérir (achat) = payant
- ★ Pour emprunter :
 - ➔ Déposer bien d'une valeur équivalente (caution-troc ou monnaie) susceptible d'être conservé par la gratuiterie en cas de non-retour ou de dégradation
 - ➔ Ou proposer en prêt gratuit le bien détenu (prêt circulant)
- ★ Dépôt-prêt : prêter des biens que l'on possède dans la gratuiterie

